



SÉLECTION DES VINS VAUDOIS 2006



ANNEXE AU BULLETIN D'INSCRIPTION – FEUILLET D'INFORMATION

Concernant votre inscription définitive à la Sélection des Vins Vaudois 2006, nous vous remercions de prêter une particulière attention aux points de règlement suivant :

- Toutes les rubriques figurant sur le bulletin d'inscription sont obligatoires. En cas d'information incomplète ou inexacte, le vin ne sera pas admis aux dégustations.
- Si vous désirez taper vos et éditer vos inscriptions via un ordinateur, un bulletin d'inscription existe sous forme de formulaire informatique et est disponible sur votre demande à l'Office des Vins Vaudois (021 721 24 24 ou info@vins-vaudois.com).
- Seuls les vins avec appellation d'origine contrôlée sont admis à concourir.
- Le nom du vin ainsi que le nom de votre domaine, ou producteur, inscrits sur le bulletin figureront tels quels sur votre éventuel diplôme.
- Afin d'éviter au maximum les sources d'erreurs de désignation, nous vous prions de joindre au formulaire une étiquette originale pour chaque vin inscrit.
- Ces bulletins d'inscription définitive (2 copies pour l'OVV) sont à retourner à l'Office des ins Vaudois, Vuachère 6, 1155 Lausanne, d'ici au **10 mars 2006**. Passé ce délai, pour des raisons logistiques, aucune inscription ne sera plus acceptée.
- La finance d'inscription de CHF 100.- par vin vous sera facturée dès réception des inscriptions. Votre inscription ne sera prise en considération qu'à l'enregistrement de votre paiement.
- Six bouteilles de chaque vin inscrit seront à livrer

les 2, 3 et 4 mai 2006, de 08h.00 à 15h.00,

aux Restaurants de Beaulieu, Chemin du Presbytère 14 à Lausanne.

- Toutes les bouteilles doivent être livrées dans leur habillage final, c'est-à-dire dûment étiquetées ainsi qu'elles apparaîtront sur le marché.
- Les étiquettes d'identification à apposer en sus sur chaque bouteille vous parviendront en temps voulu.